

Consultation portant sur l'Autoroute 30 –
Tronçon Jean-Leman / Roussillon

Mémoire déposé par la
Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest
au

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (BAPE)

Le 22 septembre 2005

Document préparé par la
CRÉ Ouest

Présentation de ce mémoire dans le cadre de la consultation tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – Septembre 2005

Dossier portant sur l'Autoroute 30 – Tronçon Jean-Leman / Roussillon

Introduction

Le gouvernement a choisi d'introduire un changement dans la gouvernance régionale pour que chacune des régions du Québec puisse développer son plein potentiel en assumant de nouvelles responsabilités et de nouveaux moyens pour décider de leur avenir.

Connaissant la dynamique de la région, les élus municipaux et les gens du milieu sont les mieux placés pour prendre les décisions qui stimuleront le développement. Le gouvernement a consacré ce principe fondamental dans la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, entrée en vigueur le 23 mars 2004, la Loi 34.

C'est par cette nouvelle loi que sont instituées les conférences régionales des élus (CRE), qui deviennent, pour le territoire qu'elles représentent, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.

Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest (CRE Ouest)

La Conférence régionale des élus est une instance de concertation et de planification composée à la base d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants de divers secteurs socio-économiques. Pour la CRE Ouest, nous retrouvons 26 maires représentant les villes et les municipalités de plus de 5 000 habitants en incluant les préfets des 5 MRC du territoire. Une place est réservée à 8 co-présidents de commissions thématiques et à un représentant de chacun des secteurs suivants : Jeunesse, Condition féminine et Agriculture. Cette composante représente la société civile. La CRE Ouest englobe le territoire des municipalités régionales de comté de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de Roussillon, de Vaudreuil-Soulanges. C'est un bassin de 380 000 habitants comptant 65 municipalités et deux réserves autochtones, Akwesasne et Kahnawake, dispersées sur quelque 4 000 km².

La Commission trouvera dans ce mémoire certaines réponses aux questions qu'elle soumet à la consultation, mais aussi des éléments d'analyse, des questionnements et des recommandations.

Les mandats et les pouvoirs de la CRE Ouest sont :

de favoriser la concertation des partenaires dans la région et donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région;

d'établir un plan quinquennal de développement définissant les objectifs généraux et particuliers de développement de la région, en tenant compte de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique, dans une perspective de développement durable;

de conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement régional;

d'accomplir l'ensemble des responsabilités confiées à la CRÉ en vertu du protocole d'entente signé entre le gouvernement du Québec et les présidents des CRÉ sur les questions suivantes :

- la décentralisation des responsabilités
- la régionalisation des services gouvernementaux
- l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales (en continu)
- la réalisation d'initiatives de partenariat (FIER, Internet, etc.);

d'évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement;

et de gérer des fonds régionaux;

Les caractéristiques du territoire de la CRÉ Ouest

Au printemps 2005, la CRÉ Ouest entreprenait une vaste consultation publique pour élaborer son plan de développement quinquennal 2005 – 2010. Nous avons reçu l'aide des partenaires du milieu siégeant dans les quatre commissions thématiques identifiées comme suit :

- la Commission Éducation;
- la Commission Santé, social et environnement;
- la Commission Culture, communication, patrimoine et tourisme;
- et finalement la Commission Économie et sciences.

Plus d'une centaine de personnes ont été consultées, la plupart représentant les organismes clés de notre territoire ou des segments de notre population, les jeunes, les femmes, les aînés, etc. Nous avons intégré toutes ces personnes au sein de l'une ou l'autre des quatre commissions formée pour établir un diagnostic de notre communauté, nous forger une vision d'avenir et déterminer des projets précis pour le proche futur.

Entre autres diagnostic, la Commission Économie et Sciences a permis de mettre en lumière pour la CRÉ Ouest le grand potentiel de développement économique fondé sur les particularités propres à notre territoire. La position de carrefour entre Montréal, l'Ontario et les USA, la diversité manufacturière, la production agricole, le potentiel énergétique, l'ouverture vers les marchés extérieurs, la population relativement jeune par rapport à celle des autres régions, les plans d'eau, l'expertise scientifique sont tous des vecteurs de développement économique. Pour trouver une place dans la nouvelle économie de globalisation des marchés, le milieu est actuellement en mouvement, en transformation, cherchant à se repositionner et se diversifier. Ce groupe de travail encourage la CRÉ Ouest à table sur sa localisation géographique, sa diversité manufacturière et ses différents modes de transport qui traversent la

région pour que nous devenions, notamment, spécialistes en logistique industrielle. Et il faut saisir toutes les opportunités qui vont dans ce sens.

La réalisation de l'Autoroute 30

Parmi les quelques opportunités identifiées par la Commission Économie et sciences, la réalisation complète de l'Autoroute 30 sur le territoire de la CRÉ Ouest représente un élément clé et déterminant dans notre développement régional. Notre situation géographique, et particulièrement celle de la MRC de Roussillon, dans le cas du tronçon Jean-Leman/Roussillon de l'Autoroute 30 qui nous occupe, représente un carrefour en matière de transport terrestre, ferroviaire, domestique (train de banlieue), de reroutage [hubs] et de logistique. La CRÉ Ouest a pris connaissance de la proposition de la ville de Candiac concernant le nouveau tracé de ce tronçon et soutient entièrement le milieu qui souhaite qu'une fois pour tout nous puissions finaliser le dossier de l'Autoroute 30. Plusieurs intervenants sont concernés par cette proposition et nous pensons que les élus, les représentants de la MRC et du CLD Roussillon et les partenaires socio-économiques déjà associés à ces projets de développement pour notre région sont représentatifs des intérêts régionaux et confortent le choix pris par la CRÉ Ouest.

La position de la CRÉ Ouest : choisir le tronçon Jean-Leman / Roussillon

Le tracé du tronçon Jean-Leman/Roussillon permet la réalisation de la plateforme logistique intermodale adoptée par les élus municipaux de la MRC de Roussillon et par le CLD pour faire de Roussillon le Carrefour et la Porte d'entrée économique pour le marché de New York et de la côte est américaine, et pour accroître le développement des exportations et le développement de l'industrie bioalimentaire;

Il constitue le seul tracé de développement durable conçu pour les 100 prochaines années et qui vise à consolider un pôle économique de grande importance où le développement est planifié depuis plusieurs années, et ce, en fonction d'un développement harmonieux des besoins de la collectivité et des besoins des entreprises de Roussillon et de la Montérégie Ouest;

Il est le seul tracé à assurer le contournement de l'Île de Montréal tout en laissant des bénéfices à l'économie de la région Montérégie Ouest et de Roussillon, tout en misant sur l'extraordinaire potentiel de développement industriel, commercial, résidentiel, économique et bioalimentaire du territoire;

Il positionne l'infrastructure au meilleur endroit possible et optimise le potentiel de développement économique du site tout en intégrant l'ouvrage au paysage;

Il crée des emplois durables et de qualité et maximise les investissements et les retombées économiques dans la zone à l'étude et dans le tout Roussillon;

Il s'appuie sur la stratégie de développement agricole du CLD et de la MRC de Roussillon, laquelle vise le rapprochement des milieux ruraux et urbains et le

développement de l'industrie bioalimentaire grâce, entre autres, à la plateforme logistique intermodale;

Il s'appuie sur la qualité des planifications réalisées par la MRC, le CLD et les municipalités de Roussillon, dont Candiac considérée comme un modèle de développement au Québec;

Il représente un tracé supérieur qui vient bonifier la proposition du ministère, et ce, à tous les niveaux (géométrie, environnement, qualité de vie, développement économique, développement bioalimentaire), et il constitue le tracé souhaité par les décideurs de Roussillon.

Position de la CRÉ Ouest sur le tracé du MTQ

La Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest demeure convaincue que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) puisse comprendre l'intérêt de notre milieu de refuser le tracé du Ministère des Transports du Québec (MTQ) qui causerait à la région les préjudices suivants :

Le tracé du MTQ coupe en deux le parc industriel de haute technologie prévu pour la plateforme logistique intermodale de transport empêchant la réalisation du positionnement économique, bioalimentaire et industriel pour la CRÉ Ouest dans le secteur de Roussillon;

Il n'a pas fait l'objet de consultation auprès des intervenants et des organismes de développement de Roussillon et ne respecte pas la vision, les priorités et les orientations régionales adoptées par les élus municipaux et les principaux partenaires économiques de la MRC de Roussillon;

Il ne va pas dans le sens des pouvoirs et des responsabilités dévolus aux milieux locaux et régionaux en matière de développement local et régional (Loi 34);

Il nuit à la pleine réalisation de nombreux projets d'envergure régionale estimés à plusieurs centaines de millions de dollars, tels : projet commercial sur une superficie de 5,5 millions de pi², projet résidentiel de 6 millions de pi², projet de studio de cinéma de 2 millions de pi², projet d'implantation d'une gare intermodale permanente, développement d'un parc industriel en logistique et transport, etc.;

Il utilise le territoire de Roussillon à la seule fin de décongestionner l'Île de Montréal sans égard aux besoins de développement des 11 municipalités de la MRC de Roussillon, de ses 145 000 habitants, de ses 6 parcs industriels, de ses centaines d'entreprises et de la région Montérégie Ouest;

Il sape les avantages stratégiques inhérents à la localisation géographique exceptionnelle des axes autoroutiers A-15, A-30 et ne localise pas l'infrastructure de l'autoroute 30 au meilleur endroit possible;

Il ne permet pas d'optimiser les terres qui seront enclavées par le tracé ni d'optimiser le développement du secteur bioalimentaire, tel que souhaité par la MRC et le CLD de Roussillon.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, une grande somme de travail a été réalisée pour obtenir ces quelques conclusions. La CRÉ Ouest recommande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de retenir la stratégie d'intervention intégrée supportant le tronçon Jean-Leman/Roussillon identifiée par la ville de Candiac.

Les résultats projetés justifient cette recommandation compte tenu des investissements déjà entrepris par le milieu et engageant un développement durable sur des considérations d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement économique et social régional.

Il nous reste encore à nous retrousser les manches pour qu'émerge une nouvelle région et que celle-ci puisse apporter sa contribution au Québec d'aujourd'hui et de demain. Nous sommes confiants que le BAPE entendra la demande que nous lui adressons avec la plus grande attention.